



Réunion du Conseil d'administration de l'Association des ânes et mulets des Pyrénées du 13 mars 2022 - Par Zoom

Présents : Patrick Brunet, René Cazalé, Mathilde Castetbieilh, Pier Paolo Zenoni , Nicolas Maleig, Sébastien Solé, Christine Leleu.

Excusés : Heike Kirchner et Jérôme Mallants

Organisation du WE du 19 & 20 mars 2022 à Assat :

Samedi : approbation et revue des baudets.

Dimanche : AG.

SIA :

Retour des participants.

Relations avec la SFET :

La SFET conditionne les adhésions à la démission de FAM et refuse donc l'adhésion des APY à la SFET puisque APY est adhérent FAM. Rien de tel n'est spécifié dans leurs statuts.

La SFET refuse la réintégration des juges APY sous prétexte d'incompétence.

La réunion qu'elle a organisé sur Pau semblait avoir pour objectif de présenter leur vision de la relation SFET / APY : les représentants d'APY n'y ont pas été conviés (tardivement et après questionnement seulement 2 ont été invités sur la fin de la rencontre) , ni la totalité des éleveurs.

Mr Trazic insiste pour participer à l'AG : il n'est pas adhérent donc n'a pas à y participer. Le nouveau CA l'invitera à l'occasion d'une prochaine réunion du CA.

Mr Pose, qui ne pourra pas être présent à l'AG, demande un retour sur l'état des procurations qui doivent parvenir au président 1 semaine avant l'AG : le point sera fait à l'AG au moment du vote et l'information apparaîtra sur le CR qui sera adressé aux adhérents.

Nouvelles de FAM :

Ses difficultés vont nuire à l'ensemble de la filière.

Compte tenu de la situation financière découverte le 26.10.21 par le nouveau bureau, FAM a été

mise en liquidation judiciaire. La procédure juridique est en cours et relève un certain nombre d'exactions pouvant relever du pénal. Le tribunal a évalué la date de la cessation de paiement à 18 mois avant la prise de fonction du nouveau bureau.

La semaine prochaine, un RDV est prévu au ministère de l'agriculture.

La procédure suit donc son cours.

Point sur les aides financées par FAM . Cupidon étant en fait financée par la SFET.

Concours de Coursan :

Retour sur l'organisation et le déroulement.

Budget prévisionnel : le document a été présenté au ca et validé.

L'adhésion à l'AECNA de 100€ est soumise au vote : 4 pour, 2 contre.

Précisions : la demande de subvention au CEO de 8240€ est destinée à compenser la dépense de 10300€ pour financer Cupidon pour l'année et pour rattraper les 1 an sous condition qu'ils participent au concours modèle et allure. Le Conservatoire des races d'Aquitaine ayant déjà contribué en finançant l'enquête sur les lignées femelles : les 2 régions sont sollicitées.

L'encouragement de 20€ pour les 2 ans, les 3 ans et les suitées est maintenu.

Une subvention est demandée à la FDVA régionale pour financer la formation modèle et allure par l'IFCE.

Site internet :

Actuellement dépendant de la SFET, il est judicieux d'en créer un nouveau indépendant. La délivrance des attestations d'adhésions y est d'ailleurs bloquée et oblige Mathilde à faire les démarches individuellement.

Tirage au sort du tiers sortant pour préparation Assemblée générale du 20 mars :

Parmi les 12 membres du conseil d'administration, 4 ont été réélus à l'assemblée générale de 2021.

Parmi les 8 membres élus depuis 2019, 4 sont à renouveler.

Un tirage au sort a été réalisé grâce au site internet « plouf-plouf ».

Les 4 personnes tirées au sort et donc qui seront soumises au vote à l'assemblée générale sont :

Heike Kirchner, Eric Gorse, Christine Leleu et Pier-Paolo Zenoni.